Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 029-212900583-20260422-20260493-DE

Feuillet 2026-142

CONSEIL MUNICIPAL du 21 AVRIL 2026

Délibération n° 202604-9.3

L'an deux mille vingt-six, le 21 avril à dix-huit heures et trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 3 avril 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno MERRIEN, Maire.

La séance, commencée à 18h03, s'est terminée à 21h02.

Madame Clarisse MORVAN est élue secrétaire de séance.

Etaient présents :

MERRIEN Bruno	FREDOU Anne	
BACCON Cindy		
CAMPREDON Virginie	GOSSET Alain	
CARAMARO Laure	GUEGUEN Valérie	MORVAN Clarisse
CHANDELIER Joël	GUILLOU Daniel	PIGUEL LOZAC'H Jean-Michel
CORNEC Gildas	JAN Christine	REMOND Christelle
de MONTECLER Paul	JEZEQUELLOU Jean-Loïc	SAVINA Véronique
	KALITA Olivier	SIMON Maxime
ESNAULT Vincent	LE CAIN Laurent	SMIS Peter
ETESSE Sandrine	LE FLOCH Catherine	TABARLY Cécile
EVEN Marie-Christine	LE GOARDET Marie-Thérèse	

Absent excusé ayant donné pouvoir :

DESBOIS Cécile	à	GUEGUEN Valérie
GARCIA Anna	à	LE GOARDET Marie-Thérèse
LE GOFF Roger	à	CARAMARO Laure
MERRIEN Alain	à	de MONTECLER Paul
LINTANF Maël	à	ETESSE Sandrine
TOUCHARD Francis	à	BACCON Cindy

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRACIEUSE D'UN LOCAL A L'ASSOCATION « ECHO DES VAGUES »

Le Conseil Municipal,

Vu la demande de l'association « Echo des vagues » sollicitant la mise à disposition d'un local de stockage pour une remorque et le matériel utilisé dans le cadre de ses activités associatives, notamment les praticables, l'éclairage, la sonorisation, les câbles électriques, enrouleurs et équipements similaires,

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 029-212900583-20260422-20260493-DE

Vu l'avis de la commission et la présentation du rapporteur concernant la mise à disposition d'un local communal à titre gracieux à l'association « Echo des vagues » ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- De mettre à disposition de l'association « Echo des vagues » à compter du 27 avril 2026, le garage communal de la pointe de Mousterlin,
- De préciser que cette mise à disposition s'effectuera à titre gracieux,
- De déléguer à Monsieur le Maire la signature de la convention de mise à disposition, annexée à la présente délibération,
- De charger Monsieur le Maire de veiller à la bonne exécution de la présente décision.

Fouesnant, le 22 avril 2026

La Secrétaire de séance	Le Maire,
Clarisse MORVAN	Bruno MERRIEN